

## Edito



Malgré  
le contexte  
sanitaire,

**notre commune avance**

Malgré la pandémie qui nous préoccupe depuis près d'un an et demi maintenant, notre commune avance. Le processus de vaccination s'accélère grâce à toutes celles et ceux qui s'y investissent encore quotidiennement. C'est la solution pour sortir enfin de cette crise et nos concitoyens l'ont bien compris, ils sont une majorité maintenant à avoir reçu au moins la 1<sup>ère</sup> dose de ce vaccin salvateur.

Mais vos élus ne sont pas restés inactifs pour autant. Ils ont découvert, pour certains, les vertus des réunions en visio-conférence. Les réunions du Conseil Municipal se sont tenues à leur rythme, certes à huis-clos, à la Salle des Fêtes, plus grande et plus appropriée et dans le strict respect des mesures barrières. Le budget de la commune a été voté et adopté, comme chaque année, des travaux de voirie seront lancés et le dossier de l'adressage est maintenant bien avancé. En parallèle, nous menons actuellement des études avec l'aide de « l'Aduhme », sur de nouvelles mesures d'économie d'énergie dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Autant d'informations dont vous pourrez prendre connaissance dans ce nouveau numéro.

Bonne lecture à tous

François CHAUTARD

Maire de St JUST



[www.saintjust-63.fr](http://www.saintjust-63.fr)

## **BUDGET DE LA COMMUNE**



**Une marge de manœuvre  
pour de futurs investissements...**

**IMPORTANT**

**U**ne fois de plus, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux : 12,57% pour le foncier bâti et 73,76% pour le foncier non bâti. Sur votre prochaine feuille d'imposition en octobre, vous pourrez constater une modification de la répartition des impôts locaux. C'est une conséquence de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de compétence de la part du foncier bâti du Département vers la commune.

*Ce n'est qu'une modification d'écriture qui n'aura aucune incidence sur le montant payé par les habitants. La seule évolution potentielle sur le foncier bâti viendra des décisions éventuelles prises par l'intercommunalité.*

SUITE P1 ET 2

# GESTION RIGOUREUSE ET BUDGET MAÎTRISÉ

## Présentation synthétique du budget primitif 2021.

### *Pour donner vie à nos projets...*

Jusque-là, l'essentiel de nos investissements concernait la remise en état de notre voirie, fortement sollicitée par les intempéries et la circulation d'engins de forts tonnages (transports de grumes et autres...) ou à la mise en conformité nécessaire d'équipements. Grâce à une gestion rigoureuse de notre budget ,

nous dégageons encore cette année un autofinancement (solde positif de notre section de fonctionnement) qui va nous permettre, pourquoi pas, d'acquérir, de réhabiliter et d'embellir certains bâtiments pour leur redonner un sens et remettre un peu de vie dans notre beau territoire. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé pour ce mandat.

Nous devons également rechercher des subventions en provenance de l'Etat, de la région et du département mais aussi recourir à l'emprunt car nous ne pourrions plus nous appuyer uniquement sur nos fonds propres.

Le 16 avril 2021, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif proposé par Mr le Maire.

En 2021 notre budget s'équilibrera à 404 347.95€ en section de fonctionnement et 208 818.86€ en section d'investissement.

Comme indiqué en 1<sup>ère</sup> page de ce journal, la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation déjà effective pour un grand nombre d'habitants de notre commune sera appliquée à la totalité d'entre nous. Elle interviendra progressivement et sera définitive en 2023. Cette mesure représentant une baisse des ressources de notre commune sera compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, assortie d'une compensation pour combler une éventuelle différence entre les deux produits. Comme prévu et annoncé, l'effet de cet impôt en moins sera donc neutre pour les habitants.

En section de fonctionnement, on notera une baisse significative des charges à caractère général, liée essentiellement à la diminution des coupes de bois due au COVID.

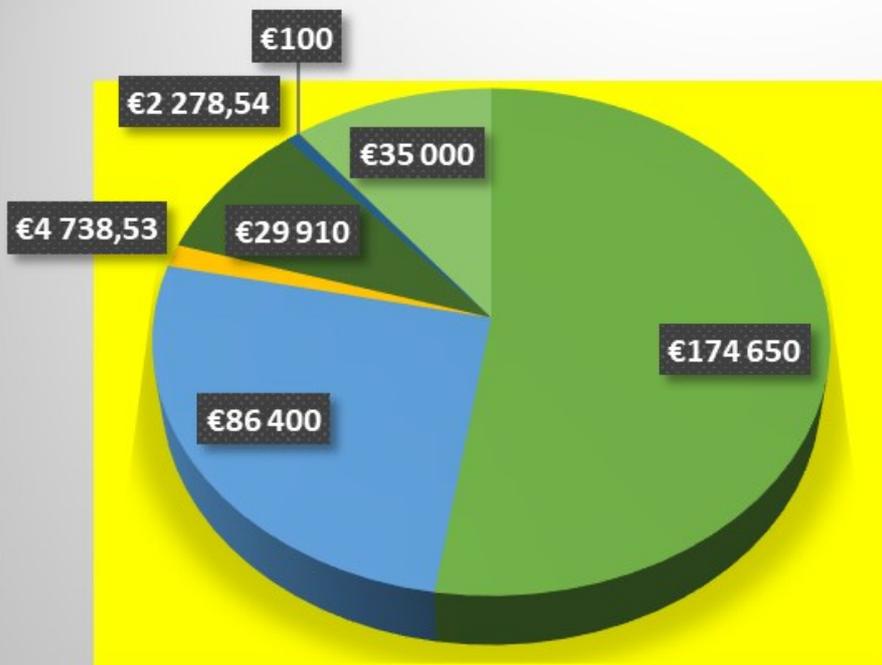
Les frais de personnel augmentent légèrement: cette augmentation provient de l'évolution des carrières des agents liée au « GVT » (glissement vieillesse technicité).

En section d'investissement, les frais financiers diminuent en partie grâce à la fin d'emprunts tels que celui de la salle des fêtes. Dans les mois à venir, il sera nécessaire de mettre en place un plan d'investissement ambitieux afin de changer certains de nos équipements (système de chauffage obsolète...) et de les rendre plus performants en matière d'économie d'énergie.

Ce budget a été élaboré en tenant compte de trois exigences :

- *maîtriser les coûts de fonctionnement*
- *préserver notre capacité d'autofinancement*
- *rechercher des financements extérieurs*
- *maintenir les taux communaux des impôts locaux afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.*

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- ATTENUATION DE PRODUITS
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- DEPENSES IMPREVUES

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ATTENUATION DE CHARGES
- SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS FINANCIERS
- PRODUITS EXCEPTIONNELS

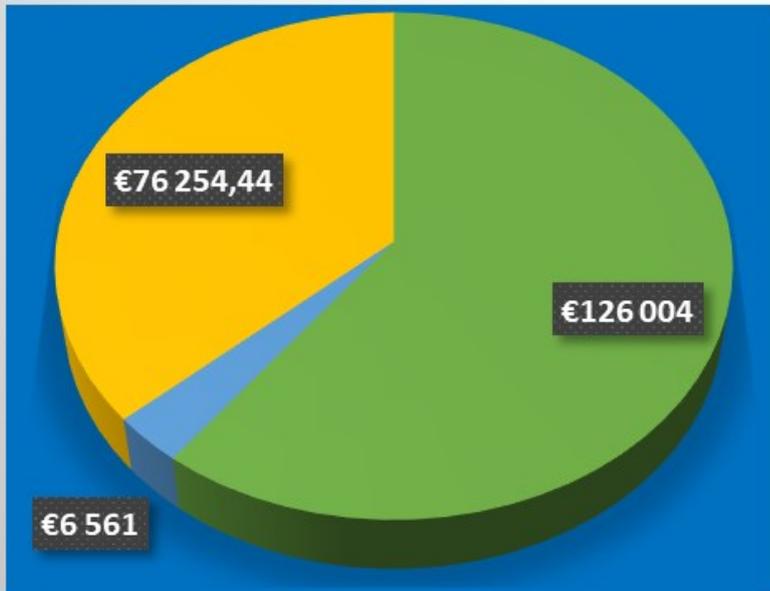


**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 404 347.95**

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 404 347.95**

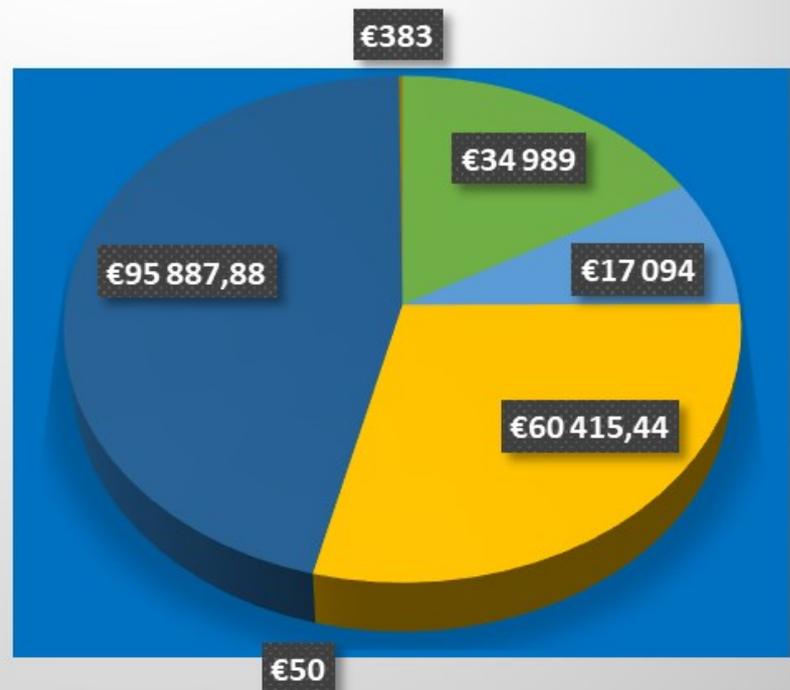
# Budget Communal

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT



- TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT
- TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES
- SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
- EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT
- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS
- VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 208 818.86**

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 208 818.86**

## Un investissement fort utile

Les écoliers de St Just n'ont pas trop soufferts des restrictions liées à la pandémie comparativement à d'autres endroits.

Certes, il y a eu ce masque à porter régulièrement, mais grâce à l'attention particulière portée par leur enseignante et à l'application des gestes barrières, les choses se sont plutôt

bien passées. Par ailleurs, Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de purificateurs d'air pour la classe et la cantine. Ces appareils subventionnables à hauteur de 80% par la Région et d'une valeur de 723.75 € HT ne devraient revenir qu'à 144.75€ à la commune, une fois la subvention versée.



## Consultation du cadastre (Protection de la vie privée : accès aux noms des propriétaires de parcelles.)

Vous êtes nombreux à venir consulter le cadastre et à nous demander des noms de propriétaires de parcelles jouxtant les vôtres. Il faut savoir que la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés visant à protéger les droits individuels des personnes physiques (RGPD) nous oblige à rappeler les conditions dans

lesquelles ces demandes doivent être effectuées.

Pour les demandeurs « réguliers », habitants de la commune, exploitants forestiers connus de la commune, la demande par écrit, (mail) est vivement conseillée.

Pour les demandeurs étrangers

à la commune réalisant une première demande, il est conseillé de se rendre en Mairie afin de remplir le CERFA.

**Si vous souhaitez obtenir d'autres informations sur ce sujet (limitation du nombre de demandes par an, etc...) nous vous invitons à vous rendre en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.**

## Bientôt, notre commune aura des noms de rue...

Compte tenu de la taille de notre commune, aucune loi ne nous oblige à procéder à la dénomination de nos rues. Toutefois, considérant que cette « liberté » réglementaire n'est pas un encouragement « à ne pas faire », une Commission Municipale a récemment « planché » sur ce dossier et le Conseil Municipal a validé ce travail. Cet adressage passe par un certain nombre de règles que nous nous sommes fixés au préalable, afin de donner à cette démarche une certaine cohérence, l'objectif étant bien de permettre une localisation précise du domicile d'une personne en nommant des voies et en leur assignant des numéros.

Dans ce travail, qui verra le jour prochainement, nous avons

décidé de garder le nom des lieux-dits. La méthode retenue ne diffère en rien aux méthodes déjà appliquées ailleurs et que chacun utilise lorsqu'il se rend dans une ville pour la première fois. Le choix du début de la voie a été déterminé avec logique, c'est celui par lequel on entre, les numéros pairs sont à droite, les numéros impairs sont à gauche. Des plaques avec le nom de voies seront apposées, les maisons seront numérotées.

Cette démarche d'adressage devrait, entre autres, améliorer la rapidité des services d'intervention, des services d'urgence, et accroître l'efficacité de l'acheminement du courrier et des colis...

## Pour une gestion plus efficace de l'énergie...

Communauté de Communes adhérente à l'Adhume pour son compte et l'ensemble des communes du territoire.

Du profil énergétique qui en découle pour St Just, il ressort que malgré tous nos efforts, nous affichons une consommation encore très importante. Il est donc devenu urgent de réagir, d'autant plus qu'un programme d'aides très intéressant auquel nous aurions droit, a été lancé l'année dernière pour une durée de 3 ans.

Trois secteurs nous préoccupent : en premier, celui de la salle des fêtes. Le chauffage (au gaz) peu onéreux à une

époque, est devenu « budgétivore ». Il est donc temps d'y réfléchir. Par ailleurs, nous disposons d'une toiture de plus de 230 m<sup>2</sup> nous permettant d'y installer des panneaux photovoltaïques. D'après l'étude de l'Adhume, grâce à la vente d'électricité, cette opération pourrait être assimilée à une opération blanche pour nos finances, notamment avec les 2 subventions de 5000 € chacune accordées par le Parc et la Communauté de communes...

Enfin, il nous faut également songer au remplacement de la chaudière au fioul de la Mairie, devenue obsolète...



Vous le savez, la réduction des consommations d'énergie sur la commune est une de nos préoccupations premières. Les démarches que nous avons entreprises pour l'éclairage public avec le Sieg ne sont qu'un préliminaire. Nous venons d'élaborer un plan d'actions grâce à l'Adhume (**Agence locale des énergies et du climat**) et la

## Numéros d'urgence:

SAMU: 15 **POMPIERS: 18** GENDARMERIE: 17



Lundi de 14h à 16h.

Judi et Vendredi de 9h15 à 11h15  
(Permanence Elus le Vendredi de 17h à 18h)

Tel: 04 73 95 64 05

Courriel: mairie.stjust@gmail.com

### Bibliothèque Municipale:

1er étage du bâtiment de l'école les samedis de  
14h30 à 16h.

## Déchetteries

(Le dépôt sauvage d'ordures est  
passible d'une amende.)

Ambert : Tel : 04 73 82 37 17

Arlanc : Tel : 04 73 95 17 22

Viverols : Tel: 04 73 95 34 58

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

Service d'aides ménagère  
Portage repas à domicile  
Bus des montagnes  
et pour d'autres services...

<http://www.ambertlivradoisforez.fr/> Tel: 04 73 72 71 40

## Syndicat des eaux (SIAEP)

Tel: 04 73 95 12 96

Courriel: [siaep.chaumont@orange.fr](mailto:siaep.chaumont@orange.fr)

## ASSOCIATIONS

APE (Parents d'élèves) Valérie BOST

Club du 3ème âge. Jeanne FERRY

« St JUST Moto Loisirs ». Christophe BEST

Société de chasse. Anthony MONEYRON

Comité des Fêtes. Joël CAMIER

## DATES A RETENIR

Dans le contexte actuel, aucun évènement n'est, pour l'instant au programme, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de la Mairie en cas d'évolution « positive »

## « L'Herbe innov » à St Just...

Une manifestation très importante organisée par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme s'est tenue le 3 juin dernier à Fontlobines sur la parcelle du GAEC de Vareilles. Cette « INNOV' ACTION » intitulée « Herbe, richesse du Forez » a réuni de nombreux agriculteurs intéressés



par l'innovation ainsi que plusieurs curieux. L'organisation était parfaite : Parking, staff d'accueil, engins de démonstration, plusieurs ateliers interactifs y étaient proposés sur l'intérêt du fractionnement des apports d'azote minéral sur prairie pour une fauche précoce traitant de la valeur fertilisante des lisiers dans les fermes du Puy-de-Dôme, de l'impact du mode d'épandage du lisier sur le rendement des fourrages ou encore du matériel d'épandage du lisier.

Une belle initiative qui s'est déroulée grâce à l'hospitalité et à la participation active de nos amis éleveurs du GAEC de Vareilles, Benjamin CAYRE et Serge et Monique ROIRON.

## Préservation des ressources en eau

M. le Préfet du Puy-de-Dôme a décidé de placer l'ensemble du département en vigilance afin d'éviter de prendre des mesures restrictives, dès à présent. Le suivi des débits est assuré au quotidien par les services de l'État, ce qui permettra de renforcer ou de lever les mesures prises par un nouvel arrêté préfectoral en fonction de l'évolution de la situation. Si aucun nouvel arrêté n'est pris entre-temps, ces mesures s'appliquent jusqu'au 31 août 2021.

## Toujours autant de fritures dans le réseau ...

Depuis maintenant plusieurs années, nous attendons le déploiement de la fibre sur notre commune, pensant que cette avancée technologique, dont la plupart de nos proches voisins bénéficient déjà, améliorera nos conditions de communication. Mais hélas, « Sœur Anne » ne voit toujours rien venir...

Nous pourrions attendre dans de meilleurs conditions, c'est, reconnaissons-le le cas pour la moitié des habitants, bénéficiant d'un service « à peu près convenable » quand ça marche, il faut le reconnaître... En revanche, pour l'autre moitié, les galères se succèdent, (coupures téléphoniques, Internet qui plante, les pannes sont de plus en plus fréquentes et durent de plus en plus longtemps...) La raison est évidente : toutes les infrastructures sont vétustes et hors d'état de marche et comme un jour, (ou l'autre peut-être...) nous finirons bien par bénéficier de la fibre, à



quoi bon engager des frais!!! Voyant qu'on se moquait de nous, nous avons encore récemment fait intervenir les services de l'Etat en la personne du Sous-Préfet et notre « Interlocuteur privilégié » désigné par Orange répond bien au téléphone maintenant mais les solutions qu'il propose (nous équiper de paraboles), certains d'entre nous ont essayé et ce n'est pas terrible non plus... Rien ne va plus, et nous pourrions également parler des poteaux qui restent à terre durant de longs mois avant une intervention...

**Chers administrés, sachez que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir, mais la tâche est rude et « la route très longue! »**